



**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**
Au titre de la promotion interne 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-AG-84 du 09 juillet 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant que cette promotion interne au grade d'agent de maîtrise n'est soumise à **aucune règle de quota**,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne 2026 à compter du 01/04/2026 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
PERPIGNAN PALAIS DES CONGRES ET DES EXPOSITIONS	ABADIE Gill
THUIRS UDSIS	ALBAFOUILLE Jean-François
ARGELES SUR MER CC ACVI	ASNI Karim
ARGELES SUR MER CC ACVI	ASTRUCH Thierry
TOULOUGES SYDETOM 66	BALLANEDA Xavier
LES ANGLES	BATAILLE Jérôme
ELNE	BATLLE Gilles
TOULOUGES SYDETOM 66	BAUXELLS Laurent
PEZILLA LA RIVIERE	BEFVE Thierry
ARGELES SUR MER	BERKAT Djilali
LE SOLER	BILLES Marc
ARGELES SUR MER CC ACVI	BODIGUEL Soraya
TOULOUGES SYDETOM 66	BOFFY Romuald
TOULOUGES SYDETOM 66	BOUSQUET Jean-Jacques
TOULOUGES SYDETOM 66	BRUZY Nicolas
MILLAS	CAMPIGNA Nuria
COLLIOURE	CAMPS Stéphane
TOULOUGES SYDETOM 66	CHACON Patrick
PEYRESTORTES	CHAMPEIL Julien
ILLE SUR TET COM COM	COLCHERO David
ANGOUSTRINE SIAEPA LA SOLANE	COLOMER Bernard
SAINT FELIU D'AVALL	CORBACHO José
ARGELES SUR MER CC ACVI	COUSIN Cyril
CERET	DANYACH Christian
TOULOUGES SYDETOM 66	DAUDIES Jean-François
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	DESRIAUX Séverine
TOULOUGES SYDETOM 66	DESTAVILLE Sébastien
ARGELES SUR MER CC ACVI	DOMINIQUE Jean
OSSEJA	DORDAN Jérôme
LA LLAGONNE COM COM	ESTEVE DE ARAUJO Albina
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	EYROLLE Jean-Pierre
TOULOUGES SYDETOM 66	FERRERES Laurence
BANYULS SUR MER	FONS Jean-Marie

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260330-ARR100-2026-AR
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

ALENYA	FURCADE Carine
CANET EN ROUSSILLON	FUSTE Sabrina
LE BOULOU	GARCIA Patricia
CERET MUSEE D'ART MODERNE	GOAVEC Muriel
CANOHES	GONZALEZ Thierry
RIA SIRACH	GRUMEL-PECH Sébastien
SAINT ESTEVE	GUERLET Virginie
ARGELES SUR MER	GUERRERO Jean-Marie
TAUTAVEL	GUICHOU Jeanne
BANYULS SUR MER CCAS	GUILLOT Catherine
SALEILLES	JABRI Salima
TOULOUGES SYDETOM 66	JAVARY Jean-Philippe
SAINT ANDRE	JOFRE Bernard
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	JOUÉ Marcel
ORTAFFA	LERICHE Jacques
PORT VENDRES	LLASSAT Philippe
VILLEMOLAQUE	LOPEZ Catherine
MAUREILLAS LAS ILLAS	LOPEZ Nadine
CÉRET	MARTIN Nathalie
ARGELES SUR MER	MARTIN Thierry
TOULOUGES SYDETOM 66	MARTINEZ Jean Ramon
ANGOUSTRINE	MARTY Gilles
FUILLA	MAS Mickael
LES ANGLES	MATHIS Christophe
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	NIERGA Gaël
MILLAS	NOGUERA Patrick
ARGELES SUR MER CC ACVI	OMS Vincent
SAINT ESTEVE	PALLAN Isabelle
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	PARPERE Valérie
CABESTANY	PASCUAL Fabien
PIA	PECH Valérie
SAINT CYPRIEN	PEREZ Nathalie
SAINT CYPRIEN COM COM	PEREZ Philippe
LE SOLER	PIZANA Hervé
SAINT CYPRIEN	PONS Quentin
SAILLAGOUSE COM COM	POSSIN Bruno
ARGELES SUR MER	PREVOST DEBAISIEUX Christophe
PEYRESTORTES	PUIGMAL Marie-Paule
TOULOUGES SYDETOM 66	PULL Gilles
RIVESALTES	QUESSADA Lucien
RIVESALTES	RODENAS Benjamin
CÉRET	RODRIGUEZ François
ARGELES SUR MER	SICARD Jean-Yves
SAINT CYPRIEN COM COM	SURQUIVI Sébastien
SAINT ESTEVE	SURROCA Céline
LE SOLER	TAYAN Bruno
PONTEILLA	TEDESCHI Isabelle
ARGELES SUR MER CC AVCI	TIXADOR Michel
LA LLAGONNE COM COM	TRUY Christine
VILLENEUVE DE LA RAHO	VALETTE Anne

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260330-ARR100-2026-AR
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

ARTICLE 2 : Renouvellements d'inscription :

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2025 :

M.ARASA Franck (SAINT-ESTEVE)
M. BEUGNET Thierry (CANOHES)
M. BORRAS Jean-Paul (SAINT-ESTEVE)
Mme CAMSOULINES Magali (SAINT-ESTEVE)
Mme CAPALLERE Claudine (PRADES COM COM)
M. CAPARROS Jean-François (SAINT-ESTEVE)
M. FERNANDEZ Jonathan (ORTAFFA)
Mme FERNANDEZ Marie (PRADES COM COM)
Mme FUNDA Christine (PRADES COM COM)
Mme JOURDA Claire (SAINT-ESTEVE)
Mme KARSENTY Nathalie (SAINT-ESTEVE)
M. LOPEZ Frédéric (BAGES)
M. NADAL Lionel (CORBERES LES CABANES SIAEP)
Mme ROCA Zaïda (SAINT-ESTEVE)

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2024 :

Mme ALBALAT Marie-Ange (PRADES COM COM)
Mme BELLOC Stéphanie (ARGELES-SUR-MER)
Mme BERNOLE Claudie (SAINT-ESTEVE)
Mme DEBELLIS Audrey (PRADES COM COM)
Mme FEIJOO Virginie (PRADES COM COM)
Mme FIERRO Marie-Line (PRADES COM COM)
Mme GRASSAUD Josette (PRADES COM COM)
Mme ORDINES Cécile (PRADES COM COM)
Mme ROVIRA Julien (SAINT-ESTEVE)

Agents inscrits sur liste d'aptitude établie à compter du 01/04/2023 jusqu'au 31/03/2027 :

M. BERGES Yanick (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)
Mme CHAUMOND Laetitia (LE BARCARES)
M. GELLINGS Wolfgang (PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE)
M. LABATUT Didier (LE BARCARES)
M. PASCAL Jean-François (LE BARCARES)
M. PUJOL Christophe (PIA)
Mme SANTAINNE Carole (LE BARCARES)

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans à partir du **01.04.2026** renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2^{ème} année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3^{ème} année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

ARTICLE 4 : La présente liste d'aptitude sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 31/03/2026
Le Président du Centre de Gestion de la Fonction
Publique des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier par courrier (6 Rue Pitot – 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte,
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par

Transmise au représentant de l'Etat le :
Affichée le : 01/04/2026

Accusé de réception en préfecture,
066-286600267-20260330-ARR-100-2026-AR
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026